

# RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

-----  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET  
DE L'ENTRETIEN ROUTIER



## PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

-----  
**APPUI A LA REGLEMENTATION ET AU CONTRÔLE DES HYDROCARBURES EN CÔTE  
D'IVOIRE**  
-----

Secteur des transports

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-010**

Référence de l'avis : **N° S 110/2020**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des services de consultants pour **l'appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en Côte d'Ivoire**.

2. Les prestations à exécuter au titre de ce contrat comprennent (i) l'état des lieux sur le marché des hydrocarbures (production, importation, consommation); (ii) la proposition des solutions pour la mise à niveau des spécifications et normes régulant la qualité des produits pétroliers et gaziers commercialisés sur le territoire national, dans le contexte du développement durable et du concept de « ville propre »; (iii) la proposition de solutions pour renforcer le contrôle de la qualité des produits pétroliers et gaziers commercialisés sur le territoire national; (iv) la proposition de solutions de lutte contre la fraude sur les produits pétroliers; (v) la proposer des solutions pour renforcer la réglementation des hydrocarbures en vigueur en Côte d'Ivoire dans les domaines de la production, de l'importation, du transport, de la manipulation et de la consommation des produits pétroliers et gaziers conformément aux normes et spécifications internationales en vigueur; (vi) la proposition d'un mécanisme institutionnel et réglementaire (encrage, structure, moyens..) de mise en œuvre des différentes dispositions prises; (vii) la proposition des axes stratégiques, notamment, l'information et la sensibilisation des parties prenantes sur les options technologiques permettant de produire un carburant propre et les modalités de financement de la

stratégie ; (viii) la proposition des axes stratégiques, notamment, l'information et la sensibilisation des parties prenantes et des populations sur les impacts des hydrocarbures de mauvaise qualité consommés, sur la santé et sur la qualité de l'air liée aux gaz d'échappement des véhicules et de tout engin à motricité combustible ; (ix) l'élaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre des différentes solutions et mécanismes proposés ; (x) l'évaluation des coûts de mise en œuvre des différentes solutions proposées.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier invite par le présent avis les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les expériences dans le domaine de **la réglementation et du contrôle des hydrocarbures**, sont le minimum requis.

La durée totale de la mission est estimée à dix (10) mois.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Extrait de contrat (page de garde et celle comportant les signatures) et/ou Attestation de bonne exécution. Les expériences sur les projets de développement et d'études financés par les bailleurs de fonds en Afrique constituent un atout.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

**Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures (GMT) et de 13 heures à 17 heures (GMT).**

6. Les expressions d'intérêt doivent être **déposées** ((1 original et 3 copies) / **ou envoyées** par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **21 juillet 2020** à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :

**Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)**

**« Recrutement de Consultant pour l'appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en Côte d'Ivoire »**

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**AGEROUTE**

**Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA (CC-PTUA)**

**Adresse : Abidjan, Cocody-Riviera II Eglise Sainte Famille**

**lot N° 2904, Îlot N° 242**

**TEL: (225) 22 51 01 51 / 05 30 24 95**

Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci) et copie à [mameite@ageroute.ci](mailto:mameite@ageroute.ci),

[isouattara@ageroute.ci](mailto:isouattara@ageroute.ci) et [bopeyena@ageroute.ci](mailto:bopeyena@ageroute.ci)

7. La langue de travail est le Français

**PIERRE DIMBA  
DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGEROUTE**